

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 2^{ième} jour du mois de mai 2017 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Gabriel Dagenais, Louis Laurier, Jean-François Perrier, Émilie Martel, Danielle Hébert et Julie Thibodeau.

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Je soussignée, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h30, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Fonds pour la tenue de la consultation publique sur la rue Principale.
- 3- Avis de motion pour le règlement modifiant les responsabilités du CCU pour y ajouter le développement durable.
- 4- Avis de motion pour le règlement fondant le comité local sur le patrimoine.
- 5- Avis de motion règlement 310-17, déterminant les limites de vitesse.
- 6- Période de questions.
- 7- Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 82-17 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, soit ajout du point 5, les membres du conseil étant tous présents et d'accord avec cet ajout.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 83-17

FONDS POUR LA TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu;

Qu'un budget de 500\$ soit alloué à Monsieur Gabriel Dagenais, conseiller afin de faire préparer les documents nécessaires à la consultation publique sur le réaménagement de la rue Principale du 11 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 84-17

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES RESPONSABILITÉS DU CCU POUR Y AJOUTER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert;

Que le vote soit demandé en ce qui concerne l'avis de motion pour la présentation d'un règlement modifiant les responsabilités du CCU pour y ajouter le développement durable, avant d'avoir pris connaissance des modifications projetées.

Pour donner un avis de motion sans savoir en quoi consistent les modifications :
Émilie Martel, Gabriel Dagenais et Julie Thibodeau.

Contre l'avis de motion sans savoir en quoi consistent les modifications :
Danielle Hébert, Louis Laurier et Jean-François Perrier.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, utilise donc son droit de vote et tranche en faveur du contre.

L'avis de motion est donc reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT FONDANT UN COMITÉ SUR LE PATRIMOINE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 85-17

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 310-17 ET DISPENSE DE LECTURE

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet de déterminer les limites de vitesse sur le réseau routier sous la responsabilité de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 86-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la séance soit levée, il est 19h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.